

La Société de gestion Canada Hibernia

Plan sur l'accessibilité de 2026 à 2028

Table des matières

1. Message de la présidente et cheffe des finances	3
2. Généralités	3
3. Rapport d'étape 2025.....	5
4. Consultations.....	6
5. Domaines décrits dans la Loi	7
6. Rapports et mise en œuvre	14
7. Glossaire.....	14

1. Message de la présidente et cheffe des finances

À la Société de gestion Canada Hibernia (SGCH), nous nous engageons à favoriser et à préserver un milieu de travail inclusif, respectueux et accessible où tous les employés peuvent apporter leur pleine contribution et se sentir à l'aise d'être eux-mêmes au travail. L'accessibilité est essentielle pour garantir l'équité pour tous. La SGCH s'engage à améliorer l'accessibilité pour ses employés ainsi que pour toute personne interagissant avec la SGCH. Notre objectif est de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles dans nos politiques et nos pratiques.

Notre Plan sur l'accessibilité décrit les mesures que nous prenons pour améliorer nos pratiques, écouter les commentaires et veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans nos activités commerciales.

Nous restons engagés dans une démarche d'amélioration continue. Ensemble, nous pouvons créer un milieu de travail qui convient à tous.

Anita Tonn

Présidente et cheffe des finances

La Société de gestion Canada Hibernia (SGCH)

2. Généralités

2.1 Résumé

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* est entrée en vigueur en 2019 en vue de bâtir un Canada exempt d'obstacles d'ici 2040. Elle exige des organisations qu'elles repèrent, éliminent et préviennent les obstacles à l'accessibilité.

La SGCH adhère pleinement à cette vision. Notre premier Plan sur l'accessibilité a été publié en 2022, et a été suivi de rapports d'étape annuels en 2023 et en 2024. Avec ce deuxième Plan sur l'accessibilité, nous franchissons une nouvelle étape pour ancrer davantage l'accessibilité dans notre culture et consolider les progrès déjà réalisés.

Le Plan sur l'accessibilité de 2026 à 2028 de la SGCH décrit nos prochaines étapes pour réduire les obstacles et prévenir l'apparition de nouveaux obstacles au cours des trois prochaines années.

2.2 À propos de la Société de gestion Canada Hibernia (SGCH)

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») est une société d'État fédérale et une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du

Canada (la « CDEV »). Elle a été créée en 1993 pour détenir et gérer la participation directe non exploitée de 8,5 % du gouvernement du Canada dans le projet de développement Hibernia, un champ pétrolier situé à 315 kilomètres au large de Terre-Neuve-et-Labrador.

Hibernia est gérée par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée (la « SEDH »), en tant qu'agent pour le compte des copropriétaires. La SEDH gère les activités quotidiennes, y compris l'approvisionnement en biens et services. La SGCH gère le transport et la commercialisation de sa part du pétrole brut au moyen de relations contractuelles avec d'autres propriétaires et fournisseurs de services d'Hibernia aux champs de production situés au large de Terre-Neuve-et-Labrador.

La SGCH est dirigée par son conseil d'administration et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances, par l'entremise de sa société mère, la CDEV. Le bureau de la SGCH est situé à Calgary et compte moins de dix employés. La SGCH ne fournit pas de programmes ou de services directement au public et reçoit très peu de visiteurs externes.

2.3 Énoncé sur l'accessibilité de la SGCH

La SGCH vise à être accessible et inclusive pour tous, en particulier pour les personnes handicapées. La SGCH examinera ses politiques, ses lignes directrices et ses documents dans le but de s'améliorer continuellement.

2.4 Coordonnées et processus de rétroaction

La SGCH accueille favorablement la rétroaction sur ce Plan sur l'accessibilité et nos rapports d'étape. De plus, si vous avez des commentaires à formuler au sujet de nos activités, si vous avez besoin de ce Plan sur l'accessibilité dans un autre média ou si vous avez des questions, veuillez nous contacter en utilisant l'une des méthodes suivantes :

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, veuillez communiquer avec nous :

Titre : Chef, Accessibilité

Adresse :

Société de gestion Canada Hibernia
1750, 144-4^e avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta)
T2P 3N4

Adresse courriel : accessibility@canadahibernia.com

Numéro de téléphone : 403 269-7858, poste 1

Processus de rétroaction de la SGCH :

1. La rétroaction sera reçue soit par téléphone (et retranscrite dans un document Word accessible), soit par la poste (et numérisée en format PDF), soit par courriel.
2. La rétroaction sera sauvegardée dans un dossier électronique intitulé Rétroaction relative au plan sur l'accessibilité et examinée en vue d'éventuelles modifications à apporter à notre Plan sur l'accessibilité.
3. Vous pouvez faire parvenir votre rétroaction de manière anonyme ou indiquer vos coordonnées. Si vous indiquez vos coordonnées, nous nous efforcerons d'accuser réception dans un délai de cinq jours ouvrables. Aucune réponse ne sera envoyée pour la rétroaction anonyme, mais elle sera tout de même examinée et prise en compte.

Demande de ce Plan dans d'autres médias

La SGCH s'engage à rendre ce Plan sur l'accessibilité disponible dans des médias qui répondent aux besoins de toutes les personnes, y compris des personnes handicapées. Vous pouvez demander ce Plan dans les autres médias suivants :

- Version imprimée
- Gros caractères
- Braille
- Audio
- Formats électroniques compatibles avec les lecteurs d'écran

3. Rapport d'étape 2025

Depuis la publication de son Plan sur l'accessibilité pour la période de 2023 à 2025, la SGCH a réalisé des progrès significatifs dans ses efforts pour devenir une organisation plus accessible et plus inclusive. Guidés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et informés par nos employés, nous avons continué à renforcer l'accessibilité dans l'ensemble de nos activités.

En 2025, nous avons réalisé les objectifs suivants :

- **Amélioration de l'accessibilité dans les bureaux**
La SGCH a amélioré l'accessibilité de son environnement bâti en modernisant le système de verrouillage de la porte principale afin d'élever la hauteur de placement à un niveau accessible. Cette modification a amélioré l'accès physique pour les employés.
- **Maintien d'aménagements de travail ergonomiques et flexibles**
Tous les employés continuent d'avoir accès à des bureaux réglables en hauteur et à d'autres soutiens à l'ergonomie. La SGCH a également maintenu un modèle de

travail hybride, permettant une certaine flexibilité tout en veillant à ce que les besoins individuels en matière d'aménagement puissent être pris en compte dès qu'ils surviennent.

- **Mobilisation des employés grâce à des consultations sur l'accessibilité**
Des consultants externes ont eu des entretiens avec des employés afin de contribuer à l'élaboration du Plan sur l'accessibilité de 2026 à 2028 de la SGCH. Ces consultations ont permis d'obtenir des renseignements précieux sur les points forts existants et les possibilités d'amélioration continue.
- **Poursuite de la formation et de la sensibilisation relatives à l'accessibilité**
Les employés ont bénéficié de façon continue de soutien et d'information afin de renforcer leur sensibilisation à l'accessibilité et à l'inclusion dans leurs activités quotidiennes. Les employés ont également suivi une formation intitulée « Sensibilisation à l'accessibilité 101 », animée par la CDEV, qui portait sur les types de handicaps, l'inclusion, les principes fondamentaux de l'accessibilité et la communication respectueuse, et comprenait des exemples et des scénarios concrets. Cette formation a également examiné des éléments de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et les principales composantes du Plan d'accessibilité de 2026 à 2028 de la CDEV. La formation a été enregistrée et sera utilisée pour intégrer les nouveaux employés à l'avenir.

Ces réalisations ont renforcé la sensibilisation et l'accessibilité sur le lieu de travail de la SGCH et notre engagement envers l'amélioration continue.

4. Consultations

Afin de soutenir l'élaboration de ce Plan sur l'accessibilité, la SGCH a mené des consultations conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Ces consultations ont été réalisées par un cabinet de services-conseils externe spécialisé en accessibilité.

Compte tenu de la petite taille de la SGCH, les employés ont eu la possibilité de faire part de leurs expériences et de leurs perspectives sur l'accessibilité, qu'ils aient choisi ou non de divulguer un handicap. Les discussions individuelles ont porté sur la détermination des forces actuelles, des obstacles potentiels et des possibilités d'améliorer l'accessibilité dans l'ensemble de l'organisation.

Ce Plan reflète également l'expertise des consultants externes spécialisés en accessibilité, y compris certains membres de l'équipe qui ont une expérience vécue diversifiée en matière de handicap. Cette approche reflète le principe « Rien sur nous sans

nous », garantissant que les personnes handicapées participent vraiment à l’élaboration d’améliorations en matière d’accessibilité.

Les renseignements recueillis au cours de ce processus ont directement influencé l’élaboration du présent Plan et ont permis de déterminer les priorités en matière d’accessibilité pour la période de 2026 à 2028.

5. Domaines décrits dans la Loi

Sept domaines prioritaires sont décrits à l’article 5 de la *Loi canadienne sur l’accessibilité*. Les voici :

- Emploi
- Environnement bâti
- Technologies de l’information et de la communication (« TIC »)
- Communications autres que les TIC
- Acquisition de biens, de services et d’installations
- Conception et exécution de programmes et de services
- Transport

La SGCH a ajouté un domaine prioritaire supplémentaire, **la gouvernance et la culture**, à ce Plan sur l’accessibilité afin d’attirer davantage l’attention sur l’importance de ce facteur dans l’avancement de l’accessibilité au sein de l’organisation.

5.1 Gouvernance et culture

Le domaine prioritaire « gouvernance et culture » met l’accent sur le renforcement d’une culture d’entreprise qui valorise l’accessibilité et l’inclusion. Il consiste notamment à sensibiliser aux obstacles et à aider les dirigeants à adopter des pratiques inclusives.

Réalisations en matière d’accessibilité

La SGCH continue de promouvoir une culture collaborative et inclusive qui favorise l’accessibilité et la sécurité psychologique. Les employés sont encouragés à donner leur avis et à soulever les considérations relatives à l’accessibilité dans le cadre des activités quotidiennes. Les membres de l’équipe font preuve de souplesse et de réactivité, en s’adaptant lorsque des améliorations sont déterminées. La SGCH collabore également avec des organismes communautaires qui favorisent l’inclusion des personnes

handicapées, comme Easter Seals Alberta, afin de renforcer la sensibilisation et les liens au-delà de l'organisation.

Obstacles à l'accessibilité

La SGCH n'a pas mis en place de formation régulière (par exemple annuelle) pour ses employés sur l'accessibilité ou l'inclusion des personnes handicapées. Offrir périodiquement des formations d'actualisation des connaissances est une pratique exemplaire qui contribue à favoriser une culture d'entreprise inclusive.

Mesures visant à améliorer l'accessibilité

1. **D'ici décembre 2026** et par la suite, le personnel de la SGCH participera à des séances annuelles de formation sur l'accessibilité organisées par la CDEV, comme le prévoit le Plan sur l'accessibilité de 2026 à 2028 de la CDEV.

5.2 Emploi

Ce domaine prioritaire couvre l'ensemble du cycle de vie de l'emploi, y compris le recrutement, l'intégration, la formation, le développement de carrière, le travail quotidien, les aménagements et le départ, dans le but de garantir une expérience sans obstacle à chaque étape pour tous les employés.

Réalisations en matière d'accessibilité

La SGCH continue de promouvoir un environnement de travail inclusif et flexible qui répond aux besoins de tous les employés. L'organisation a conservé un modèle de travail hybride, exigeant actuellement trois jours de présence au bureau par semaine, ce qui favorise la flexibilité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Des aménagements sont prévus pour les événements organisés au bureau et à l'extérieur, afin de répondre aux besoins alimentaires, de mobilité et autres.

Bien que la SGCH n'ait actuellement aucune offre d'emploi active, elle veillera à ce que les futures offres d'emploi soient rédigées dans un langage simple, utilisent un langage inclusif et invitent activement les candidats à demander des aménagements. Cette approche garantit que les offres d'emploi sont accessibles à un large éventail de candidats.

Obstacles à l'accessibilité

Le processus d'aménagement n'est pas clair

À l'heure actuelle, la SGCH n'a pas de processus clair d'auto-identification pour les employés qui souhaitent divulguer un handicap ou demander des aménagements. Sans processus simple et confidentiel, les employés peuvent être découragés de formuler des demandes, et des retards peuvent survenir dans la mise en œuvre des aménagements.

Aucune formation de sensibilisation à l'accessibilité lors de l'intégration

Les nouveaux employés ne reçoivent pas de formation de base sur l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées dans le cadre de leur intégration. Sans cette formation, les équipes risquent de manquer des occasions précoces de lever les obstacles et de garantir des pratiques inclusives cohérentes.

Mesures visant à améliorer l'accessibilité

1. **D'ici décembre 2026**, la SGCH collaborera avec la CDEV pour mettre en place un processus d'auto-identification simple et confidentiel permettant aux employés de faire part volontairement de leurs besoins en matière d'aménagements ou de donner leur avis sur l'accessibilité.
2. **D'ici décembre 2027**, la SGCH fera appel au soutien de la CDEV pour mettre à jour les documents d'intégration, en veillant à ce qu'ils reflètent les meilleures pratiques en matière d'accessibilité et d'inclusion.

5.3 Environnement bâti

Cette section concerne les espaces physiques utilisés par les employés et les visiteurs lorsqu'ils interagissent avec la SGCH. Cela comprend les entrées, les postes de travail, les salles de réunion, la signalisation, les toilettes et l'éclairage. Cela s'étend également au travail à distance et hybride, où l'accessibilité et le soutien ergonomique sont importants pour les employés travaillant à domicile.

Réalisations en matière d'accessibilité

La SGCH continue d'améliorer l'accessibilité dans ses bureaux de Calgary. Tous les employés ont un bureau réglable en hauteur ou peuvent en demander un, ou tout autre équipement accessible dont ils ont besoin. Une tournée du bâtiment et des bureaux avec le gestionnaire immobilier a permis de déterminer les caractéristiques d'accessibilité et les possibilités d'amélioration. La porte principale de la SGCH a été modernisée en 2025 afin de ramener le mécanisme de verrouillage à une hauteur standard. Le gestionnaire immobilier de la SGCH s'est associé à [Pedesting](#) afin de permettre aux visiteurs de repérer

facilement les toilettes accessibles dans le bâtiment et de planifier leur itinéraire pour y accéder.

Les agents de sécurité incendie de la SGCH reçoivent régulièrement une formation sur l'assistance aux personnes handicapées lors des procédures d'évacuation d'urgence.

Obstacles à l'accessibilité

Il a été noté que le son se propage facilement entre les bureaux privés, ce qui peut créer des distractions et nuire à la confidentialité. Les toilettes accessibles du bâtiment sont situées dans le hall principal plutôt qu'à l'étage des bureaux de la SGCH, ce qui pourrait constituer un obstacle pour certaines personnes.

Mesures visant à améliorer l'accessibilité

1. **D'ici décembre 2027**, la SGCH continuera de collaborer avec ses employés afin de déterminer les soutiens dont ils ont besoin pour travailler efficacement, et de leur fournir ces soutiens. Cela peut inclure des outils, de l'équipement ou des solutions visant à réduire les distractions au bureau, tels que des casques antibruit, adaptés aux besoins et préférences de chaque personne.

5.4 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Cette section traite des technologies utilisées par la SGCH. Elle englobe le matériel, les logiciels, les plateformes en ligne ainsi que les aides techniques. L'accessibilité des TIC signifie veiller à ce que tous les systèmes numériques soient utilisables par chacun, que ce soit pour le travail quotidien, la collaboration ou l'accès aux services.

Réalisations en matière d'accessibilité

La SGCH maintient des technologies et des systèmes numériques accessibles, en utilisant les fonctionnalités de Microsoft 365 pour créer et examiner du contenu accessible. La SGCH collabore avec sa société mère, la CDEV, afin que les systèmes partagés et les plateformes numériques se conforment aux meilleures pratiques en matière d'accessibilité.

Obstacles à l'accessibilité

Aucun obstacle significatif n'a été trouvé en ce qui concerne les systèmes technologiques internes de la SGCH.

Mesures visant à améliorer l'accessibilité

1. **D'ici décembre 2027**, la SGCH collaborera avec la CDEV afin d'offrir à tous les employés une formation d'actualisation des connaissances sur les fonctionnalités d'accessibilité existantes dans les programmes Microsoft Office.
2. **D'ici décembre 2028**, la SGCH collaborera avec l'équipe des communications de la CDEV afin de se tenir informée des mises à jour apportées à la norme d'accessibilité [CAN/ASC-EN 301 549:2024](#) pour les produits et services de TIC. L'équipe de la CDEV fournira à la SGCH des mises à jour sur les modifications apportées à la législation en matière d'accessibilité, au besoin. Si la norme devient une exigence légale, la SGCH mettra à jour ses pratiques afin d'assurer sa conformité.

5.5 Communications autres que les TIC

Ce domaine porte sur la manière dont la SGCH communique en dehors des systèmes numériques. Il inclut toutes les formes de communication interne et externe, telles que les rapports, les publications et les documents imprimés. L'accessibilité dans ce domaine signifie veiller à ce que l'information soit facile d'accès, disponible dans différents formats, lorsque nécessaire, et claire pour un large éventail de publics.

Réalisations en matière d'accessibilité

La SGCH continue de promouvoir une communication accessible dans tous ses documents. Des formats alternatifs de documents sont disponibles sur demande sans restriction, afin que chacun puisse accéder à l'information. La SGCH a mis en place un processus de rétroaction propre à l'accessibilité et a mis à jour ses coordonnées afin d'y inclure un numéro de téléphone direct pour plus de clarté.

Obstacles à l'accessibilité

Aucun obstacle majeur à la communication n'a été repéré. La SGCH reconnaît l'occasion d'améliorer la clarté et la cohérence du langage simple dans les documents organisationnels afin de garantir que l'information reste accessible à tous les publics.

Mesures visant à améliorer l'accessibilité

1. **D'ici décembre 2027**, la SGCH continuera de veiller à ce que les meilleures pratiques en matière de communication en langage simple soient appliquées de manière cohérente.

5.6 Conception et exécution de programmes et de services

Le domaine prioritaire de la conception et de l'exécution de programmes et de services veille à ce que les programmes et services de la SGCH soient accessibles. Cela implique notamment de prendre en compte de manière proactive l'accessibilité lors de l'élaboration de services afin de prévenir les obstacles.

Réalisations en matière d'accessibilité

La SGCH continue d'intégrer les considérations relatives à l'accessibilité dans ses processus et activités internes. Bien que la SGCH ne conçoive ni ne fournisse directement de programmes ou de services destinés au public, les principes d'accessibilité sont intégrés dans l'élaboration des politiques internes et des procédures administratives. L'organisation veille à ce que toutes les initiatives internes soient examinées en tenant compte de l'accessibilité.

Obstacles à l'accessibilité

Compte tenu de la portée limitée des programmes et services de la SGCH et de la nature de ses activités commerciales, aucun obstacle spécifique à l'accessibilité des services n'a été déterminé au moyen des consultations, de la rétroaction ou des examens.

Mesures visant à améliorer l'accessibilité

1. La SGCH continuera d'appliquer les principes d'accessibilité, au besoin, afin de garantir que l'organisation demeure inclusive et accessible aux personnes handicapées.
2. La SGCH demeurera attentive à toute rétroaction reçue de ses employés ou du public par le biais de son processus de rétroaction sur l'accessibilité.

5.7 Acquisition de biens, de services et d'installations

Le domaine prioritaire de l'acquisition de biens, de services et d'installations concerne l'ensemble des biens, des services et des bâtiments achetés ou loués par la SGCH.

Réalisations en matière d'accessibilité

La SGCH tient compte de l'accessibilité lors de l'achat de fournitures de bureau, de mobilier, de technologies et d'autres supports. Les employés peuvent demander du matériel ergonomique ou lié à l'accessibilité au besoin, et l'accessibilité est également prise en compte lors de la sélection des fournisseurs de services.

Obstacles à l'accessibilité

Aucun obstacle significatif n'a été trouvé dans ce domaine. L'accessibilité est déjà prise en compte dans les achats quotidiens, et la SGCH continuera à intégrer l'accessibilité dans ses pratiques d'approvisionnement afin de favoriser la cohérence et la sensibilisation.

Mesures visant à améliorer l'accessibilité

1. La SGCH continuera à veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans les décisions d'achat.

5.8 Transport

Le domaine prioritaire du transport concerne l'accessibilité des déplacements et des services de transport organisés par la SGCH, y compris les voyages d'affaires et les événements liés au travail. Bien que la SGCH n'exploite pas de services de transport, l'accessibilité est intégrée dans la planification des déplacements, de l'accueil et des événements afin de réduire les obstacles et de permettre à toutes les personnes de participer pleinement.

Réalisations en matière d'accessibilité

La SGCH démontre son engagement envers l'accessibilité en tenant compte des demandes d'aménagement des employés et des autres parties, et en y répondant, afin d'assurer l'accessibilité des déplacements, de l'accueil et des événements.

Obstacles à l'accessibilité

Ce domaine prioritaire s'applique de manière limitée à la SGCH, car celle-ci ne fournit pas de services de transport et n'organise généralement pas le transport de ses employés ni d'événements publics. Aucun obstacle lié au transport n'a été trouvé.

Mesures visant à améliorer l'accessibilité

- 1. D'ici décembre 2027,** la SGCH se conformera aux modifications apportées à la Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements qui traite des exigences en matière d'accessibilité, comme décrit dans le Plan sur l'accessibilité de 2026 à 2028 de la CDEV. La SGCH s'appuiera également sur le soutien plus général de l'équipe des ressources humaines de la CDEV pour aider les employés qui ont besoin d'aménagements pour leurs déplacements professionnels ou les événements organisés pour le personnel, afin de garantir leur pleine participation.

6. Rapports et mise en œuvre

Ce Plan sur l'accessibilité est une étape importante pour la SGCH dans la création d'un lieu de travail plus accessible et plus inclusif. Conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, la SGCH continuera de publier un nouveau Plan sur l'accessibilité tous les trois ans, ainsi que des rapports d'étape annuels entre chaque plan. Tous les rapports seront publiés sur le site Web de la CDEV. Ces rapports permettront de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan et d'intégrer la rétroaction reçue, et seront préparés en consultation avec des personnes handicapées.

7. Glossaire

Accessibilité : S'entend de la manière dont les services, les technologies, les lieux, les dispositifs, les environnements et les produits sont conçus pour répondre aux besoins des personnes handicapées. L'accessibilité consiste à donner aux personnes de toutes capacités des chances égales de participer aux activités de la vie. Ce terme fait intervenir une planification, une conception ou des efforts conscients pour s'assurer que quelque chose ne présente pas d'obstacles pour les personnes handicapées. L'accessibilité profite également à l'ensemble de la population en rendant tout plus utilisable et plus pratique pour tous.

Autres médias : Ce terme désigne les documents imprimés, audio ou vidéo qui ont été modifiés par rapport à leur format d'origine. Les autres médias présentent l'information d'une autre manière afin que tout le monde y ait un accès égal. Cela peut être très avantageux pour les personnes handicapées. Les enregistrements audio, les sous-titres, le braille, la vidéo descriptive et les gros caractères sont des types courants d'autres médias. Ces derniers sont parfois appelés formats accessibles.

Obstacle : La *Loi canadienne sur l'accessibilité* définit un **obstacle** comme tout ce qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à tous les aspects de la société en raison de son handicap, notamment un obstacle de nature physique ou architecturale, ou relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique.

Handicap : Selon la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, un handicap désigne une déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, un trouble d'apprentissage ou de la communication ou une limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société.